

Bruxelles, le 16 octobre 2018
(OR. en)

13234/18

SOC 623
EMPL 477

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
N° doc. préc.:	12210/18
Objet:	Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail Nomination de M. Domingo JIMENEZ VALLADOLID, membre titulaire pour l'Espagne, en remplacement de M ^{me} Paula BUENO DE VICENTE, démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M^{me} Paula BUENO DE VICENTE, membre titulaire du conseil de direction de la Fondation citée en objet, dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour l'Espagne).
2. En vertu de l'article 6 du règlement (CEE) n° 1365/75, modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement espagnol a présenté, en remplacement du membre démissionnaire, la candidature suivante, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2019:

Mr Domingo JIMENEZ VALLADOLID

Asesor de la Secretaria de Estado de Empleo

Ministerio De Trabajo, Migraciones y Seguridad Social

Tel: + 34 91 363 12 84

e-mail: domingo.jimenezvalladolid@mitramiss.es

4. Le Comité des représentants permanents pourrait donc suggérer au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre titulaire du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, dont le texte figure en annexe, et
 - b) de décider de faire publier cette décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL
du
portant remplacement d'un membre du
conseil de direction de la Fondation européenne
pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil du 26 mai 1975 concernant la création d'une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail¹, et notamment son article 6,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 28 novembre 2016², le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période se terminant le 30 novembre 2019.
- (2) Un siège de membre titulaire du conseil de direction de la Fondation précitée, dans la catégorie des représentants des gouvernements, est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Paula BUENO DE VICENTE.
- (3) Le gouvernement espagnol a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

¹ JO L 139 du 30.5.1975, p. 1, modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, JO L 184 du 15.7.2005, p. 1.

² JO C 447 du 1.12.2016, p. 2.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Domingo JIMENEZ VALLADOLID est nommé membre titulaire du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de M^{me} Paula BUENO DE VICENTE, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2019.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil

Le président
